

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 30 juin 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 102 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Marylène BONFILLON - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Betty CARVOU - Philippe CHARRIN - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOU - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Patrick GRIMALDI - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Pierre LAGET - Philippe LEANDRI - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Sandrine MAUREL - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Didier PARAKIAN - Anne-Laurence PETEL - Jocelyne POMMIER - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Michel ROUX - Laure ROVERA - Franck SANTOS - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Martine VASSAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par Julie ARIAS - Michel AMIEL représenté par Sophie CHAVE - Mireille BALLETTI représentée par Emilie CANNONE - Moussa BENKACI représenté par Sylvaine DI CARO - François BERNARDINI représenté par Patrick GRIMALDI - André BERTERO représenté par Anne REYBAUD - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA représentée par Jean-Pascal GOURNES - Sarah BOUALEM représentée par Pierre LAGET - Doudja BOUKRINE représentée par Lydia FRENTZEL - Valérie BOYER représentée par Bruno GILLES - Joël CANICAVE représentée par Pierre HUGUET - Martin CARVALHO représenté par Jean-Pierre SERRUS - Eric CASADO représenté par Claudie MORA - Jean-Pierre CESARO représenté par Marylène BONFILLON - Saphia CHAHID représentée par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Emmanuelle CHARAFE représentée par Gérard GAZAY - Jean-Marc COPPOLA représenté par Olivia FORTIN - Bernard DEFLESSELLES représenté par Alexandre DORIOU - Bernard DESTROST représenté par Jean-Pierre GIORGI - Vincent DESVIGNES représenté par Fabrice POUSSARDIN - Cédric DUDIEUZERE représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Chantal GARCIA représentée par Guy BARRET - Eric GARCIN représenté par Romain BUCHAUT - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Franck SANTOS - Hervé GRANIER représenté par Daniel GAGNON - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Frédéric GUELLE représenté par Didier PARAKIAN - Sophie GUERARD représentée par Eric SEMERDJIAN - Frédéric GUINIERI représenté par Georges CRISTIANI - Prune HELFTER-NOAH représentée par Perrine PRIGENT - Nicolas ISNARD représenté par David YTIER - Sophie JOISSAINS représentée par Marc FERAUD - Nicole JOULIA représentée par Vincent GOYET - Philippe KLEIN représenté par Michel ROUX - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE

représenté par Sandrine MAUREL - Vincent LANGUILLE représenté par Betty CARVOU - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Marie MARTINOD représentée par Didier REAULT - Véronique MIQUELLY représentée par Laure-Agnès CARADEC - Yves MORAINÉ représenté par Sabine BERNASCONI - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Lourdes MOUNIEN représentée par Patrick AMICO - Christian NERVI représenté par Philippe GINOUX - Grégory PANAGOUDIS représenté par Anne-Laurence PETEL - Patrick PAPPALARDO représenté par Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Benoît PAYAN représenté par Marie BATOUX - Roger PELLENC représenté par David GALTIER - Christian PELLICANI représenté par Laure ROVERA - Philippe PIGNON représenté par Philippe LEANDRI - Catherine PILA représentée par Solange BIAGGI - Henri PONS représenté par Martine VASSAL - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Denis ROSSI représenté par Marion BAREILLE - Alain ROUSSET représenté par Sophie AMARANTINIS - Isabelle ROVARINO représentée par Daniel AMAR - Michel RUIZ représenté par Jean-François CORNO - Laurence SEMERDJIAN représentée par Claude FERCHAT - Aïcha SIF représentée par Jean-Marc SIGNES - Francis TAULAN représenté par Stéphanie BRAISE - Guy TEISSIER représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY - Anne VIAL représentée par Hervé MENCHON - Ulrike WIRMINGHAUS représenté par Julien BERTEI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Kayané BIANCO - Linda BOUCHICHA - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-Jacques COULOMB - Robert DAGORNE - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Monique FARKAS - Gérard FRAU - Agnès FRESCHER - Samia GHALI - Magali GIOVANNANGELI - Philippe GRANGE - Sophie GRECH - Jean-Christophe GRUVEL - Claudie HUBERT - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Vincent KORNPROBST - Anthony KREHMEIER - Michel LAN - Éric LE DISSES - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Remi MARCENGO - Régis MARTIN - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Yannick OHANESSIAN - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Patrick PIN - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Dona RICHARD - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Paul SABATINO - Florian SALAZAR-MARTIN - Valérie SANNA - Jean-Yves SAYAG - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Marcel TOUATI - Catherine VESTIEU - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ali YATSOU - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Gérard AZIBI à 9h26 - Jean-Marc SIGNES à 9h37 - Marie BATOUX à 9h40 - Audrey GARINO à 9h40 - Perrine PRIGENT à 9h40 - Sophie ARRIGHI à 9h46 - Eléonore BEZ à 9h46 - Roger GUICHARD à 9h47 - Christophe GONZALEZ à 9h47 - Didier PARAKIAN à 9h47 - Jean-Baptiste RIVOALLAN à 9h47 - Arnaud KELLER à 9h47 - Bernard MARANDAT à 9h47.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-055-18355/25/CM

■ Approbation du Schéma Directeur des Energies Métropolitain 131297

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a adopté son Plan Climat-Air-Énergie (PCAEM) par délibération du 16 décembre 2021.

Ce PCAEM aborde, entre autres sujets, les enjeux et les orientations de la transition énergétique du territoire. Il se concentre en particulier sur la maîtrise des usages et la baisse des consommations et fixe des objectifs ambitieux.

De façon complémentaire, et pour pouvoir aborder toutes les thématiques liées à l'énergie, la Métropole propose l'adoption d'un Schéma Directeur des Energies (SDE) qui intégrera :

- La production d'énergie, locale et de sources renouvelables ou de récupération,
- Les réseaux de distribution d'énergie, c'est-à-dire les infrastructures qui permettent d'acheminer le gaz, l'électricité ou la chaleur vers les utilisateurs.

Concernant les réseaux de chaleur, il est à noter que si la compétence de « *création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains* » a été transférée aux communes le 1^{er} janvier 2023 (Loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale – Article 181), la Métropole est cependant tenue de définir un *schéma d'ensemble des réseaux de chaleur ou de froid urbains* (le contenu et les modalités d'élaboration n'étant pas précisés). Cet exercice a donc été inclus dans l'élaboration du SDE.

L'élaboration du Schéma Directeur des Energies Métropolitain

Le travail de construction du SDE s'appuie sur un travail progressif et continu depuis 2016. De 2016 à 2018, une volonté affirmée de montée en compétence de la Métropole sur les nouvelles compétences relatives à l'énergie et une présence très marquée au contact du terrain et de l'écosystème de l'énergie ont permis d'établir un premier état des lieux du territoire et de dialoguer avec tous les acteurs du territoire, publics comme privés et, en particulier, avec les communes à travers la conférence métropolitaine des Maires (avec un groupe de travail spécifique énergie).

Cela a abouti à l'élaboration du *Livre Blanc de l'Energie*, adopté par la délibération n°ENV004-5759/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 septembre 2019. Il constitue une première marche dans la formulation de la politique métropolitaine de transition énergétique et a permis de tracer les premières pistes de travail.

En parallèle, les travaux relatifs au SDE ont été lancés début 2019, avec la mobilisation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage. La première année a été celle d'un état des lieux détaillé et d'un diagnostic de notre territoire. Les documents produits sont annexés au SDE et en constituent la base de connaissance sur laquelle il s'appuie. Ils ont été largement diffusés à tous les acteurs locaux du secteur fin décembre 2019.

En 2020, la crise sanitaire et l'indisponibilité prolongée des systèmes d'information ont contrarié les étapes de concertation territoriale formelles. Les travaux ont cependant continué avec l'approfondissement de plusieurs sujets clés afin de donner plus d'opérationnalité à la démarche. Un Comité de Pilotage de lancement politique de la démarche s'est tenu le 30 mars 2021. Il a permis de présenter les thématiques assez techniques du schéma, d'évoquer les enjeux et leviers

à disposition de la Métropole et d'entendre les attentes et points de vigilance des élus métropolitains portant des politiques particulièrement concernées par les questions énergétiques.

Enfin, de manière continue depuis 2016, les services métropolitains en charge de l'énergie et les vice-présidents portant cette politique, se sont attachés à construire des relations solides avec les autres services et politiques, à maintenir un dialogue permanent avec tous les acteurs privés et publics concernés par l'énergie (communes, Région, Département, services de l'Etat, ADEME, SMED13, entreprises, fédérations professionnelles, associations expertes, etc.) afin d'assurer une prise en compte des enjeux, des projets, des compétences et expertises... du territoire. Le SDE est ainsi construit sur la base de cette concertation diffuse et pérenne qui prévaut dans la construction de la politique métropolitaine de l'énergie.

Le Schéma Directeur des Energies de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Des enjeux forts pour le territoire métropolitain :

- Réduire la dépendance et augmenter la production d'ENR locales : le territoire consomme en grande majorité des énergies de source fossile et produites hors du territoire métropolitain. Le taux de couverture global des consommations par la production ENR locale est de l'ordre de 5 %. Cette production est majoritairement électrique, d'origine hydraulique, puis thermique avec le bois-énergie. Cependant, les filières montrant aujourd'hui la plus forte dynamique sont le photovoltaïque et les pompes à chaleur ;
- Equilibrer la balance énergétique en augmentant les productions d'ENR locales : la facture énergétique du territoire coûte entre 6 et 7 milliards chaque année ;
- Répondre à l'augmentation des besoins énergétiques : le dynamisme du territoire, les enjeux industriels particulièrement marqués, les questions de qualité de l'air... imposent la mise à niveau des infrastructures énergétiques pour accompagner de manière fiable le développement urbain, le développement économique et les évolutions de la mobilité notamment.

Ainsi, en complément des efforts massifs en termes de sobriété et d'efficacité énergétique, la nécessité de déployer des ENR sur le territoire apparaît nécessaire. Les objectifs très ambitieux de production sont atteignables à conditions de mobiliser les nombreuses ressources du territoire pour assurer un mix énergétique diversifié. Il s'agit là d'une orientation forte du SDE qui doit être traduite en objectif permettant de limiter la dépendance au tout électricité.

Au regard des priorités que se fixe la Métropole, les axes stratégiques suivants structurent ce schéma directeur des énergies :

- Déployer de grands systèmes thermiques centralisés et mutualisés (production et réseaux à l'échelle du quartier ou au-delà) : cet axe constitue le schéma d'ensemble des réseaux de chaleur et de froid qui préconise :
 - De favoriser une maîtrise publique des réseaux de chaleur et un accès à la gouvernance des équipements privés pour les collectivités ;
 - De saisir les opportunités que représentent les réseaux techniques de certains grands ensembles pour le déploiement de réseaux de chaleur à l'échelle de quartiers ;
 - De faciliter, chaque fois que cela est possible (techniquement et administrativement) les interconnexions de réseaux ;
 - De faciliter l'identification des opportunités de développer de nouveaux réseaux de chaleur en dehors des centralités du territoire, notamment les petits réseaux sur le modèle de celui de Coudoux ;
 - D'étudier la possibilité de mettre en place des tarifs sociaux sur les réseaux de chaleur.

- Massifier une production électrique diffuse ;
- Développer la production de gaz renouvelables dont le biométhane ;
- Créer un contexte favorable à l'innovation et à l'accueil de grands projets ;
- Coordonner les réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et les adapter au projet énergétique du territoire ;
- Consolider et renforcer une stratégie de transition énergétique du patrimoine de la Métropole ;
- Suivre les consommations énergétiques et les productions d'énergies renouvelables du territoires et l'adaptation de la stratégie énergétique du territoire dans le temps.

Enfin, le SDE propose une feuille de route à court terme, pour la période 2024-2026 essentiellement, afin de consolider la politique énergétique en place d'en confirmer la trajectoire. Elle liste les principales actions en cours, les actions à renforcer, de nouvelles actions à développer. Elle présente également les moyens déployés en termes de compétences et de structures mobilisées.

Le SDE a vocation à cadre et guider tant l'action métropolitaine que celle des partenaires du territoire en matière de production locale d'énergie renouvelable et de gestion des réseaux de distribution d'énergie. Il doit également rendre lisible et visible la politique énergétique de la Métropole auprès des acteurs de ce secteur. L'ambition affichée s'inscrit dans le moyen terme, à l'horizon 2030, tout en amorçant une trajectoire de long terme avec des objectifs pour 2050 en cohérence avec le Plan Climat-Air-Energie métropolitain.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Energie et plus particulièrement l'article R353-5-1 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°ENV004-5759/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 septembre 2019 portant approbation du Livre Blanc de l'Energie métropolitain ;
- La délibération n°TCM-001-11142/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 approuvant le Plan Climat-Air-Énergie métropolitain.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole a engagé depuis 2019 l'élaboration d'un Schéma Directeur des Energies, sur la base d'un état des lieux formalisé et d'une concertation diffuse et pérenne avec une grande diversité d'acteurs publics et privés du territoire ;
- Que le SDE complète le Plan Climat-Air-Energie métropolitain sur les thématiques de la production locale d'énergie renouvelable et de la gestion des réseaux de distribution d'énergie sur son territoire ;
- Que la Métropole est tenue par la loi de définir un schéma d'ensemble des réseaux de chaleur ou de froid urbains, et que cet exercice est inclus dans le schéma directeur des énergies ;

- Que le Schéma Directeur des Energies ayant vocation à cadre et guider l'action métropolitaine en matière de production d'énergie renouvelable et de gestion des réseaux de distribution d'énergie jusqu'en 2030 et après, ce schéma doit être validé par le Conseil de la Métropole.

Délibère

Article unique :

Est approuvé le Schéma Directeur des Energies de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ci-annexé.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transition énergétique et
Valorisation des ressources durables

Laurent SIMON